

RÉSOLUTIONS à la
POLITIQUE PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
Approuvé à l'occasion de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021
OTTAWA, ONTARIO
LE 24 ET 26 FÉVRIER 2021

1. Dispositions du Règlement sur les passages à niveau concernant les voies ferrées

IL EST RÉSOLU QUE pour améliorer la sécurité des croisements de chemin de fer la FCA fasse du lobbying afin que Transports Canada :

- Inspecte tous les passages à niveau privés et remette à chaque propriétaire de terrain et à la compagnie de chemin de fer concernée un rapport d'inspection détaillant les modifications à apporter à chaque passage à niveau privé;
- Bonifie le Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire de manière à couvrir entièrement les coûts des améliorations que le propriétaire de terrain privé doit apporter au passage à niveau;
- Reporte l'application du *Règlement sur les passages à niveau*, prévue pour le 28 novembre 2021, de manière à laisser aux propriétaires de terrains privés au moins vingt-quatre mois à partir de la date de réception du rapport d'inspection de Transports Canada pour apporter les modifications nécessaires aux passages à niveau privés.

2. Entretien des passages à niveau privés

IL EST RÉSOLU QUE la FCA continue de réclamer que l'entretien des passages à niveau soit l'entière responsabilité des compagnies de chemin de fer.

3. Entretien des traverses de chemin de fer et de leurs entreprises

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande à l'Office des transports et à Transports Canada

- de bonifier, à court terme, le Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire afin de couvrir la totalité des coûts relatifs aux travaux de mise aux normes, d'entretien et de modification des passages à niveau privés qui relient des terres agricoles et forestières;
- de modifier la *Loi sur les transports au Canada* afin que les coûts relatifs aux travaux de construction, de modification et d'entretien des passages à niveau nouveaux et existants qui traversent les terres des producteurs agricoles et forestiers soient pris en charge en totalité par les compagnies ferroviaires.

4. Exemption de la Loi sur les pêches pour les infrastructures de drainage et d'irrigation agricoles

IL EST RÉSOLU QUE la FCA presse le gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur les pêches* de sorte que les infrastructures construites en appui à des activités agricoles, dont le drainage du sol et l'irrigation des cultures, ne soient plus considérées comme des habitats du poisson au sens de la Loi, et que la mort de poissons découlant des activités normales liées à l'utilisation ou à l'entretien de ces infrastructures ne soit plus visée par la Loi.

5. Incitatifs pour la santé des sols et la séquestration de carbone dans le sol

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exhorte le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et les territoires à élaborer de nouveaux programmes d'incitation financière axés sur l'amélioration de la santé des sols et l'augmentation de la teneur en matière organique des sols pour en augmenter la capacité de captage de carbone, en vue d'améliorer notre capacité d'adaptation aux changements climatiques;

IL EST RÉSOLU EN OUTRE QUE la FCA exhorte le gouvernement fédéral à investir davantage – dans le cadre stratégique pour l'agriculture actuel et dans celui qui suivra le Partenariat canadien pour l'agriculture – dans des programmes d'incitation financière axés sur l'amélioration de la santé des sols et l'augmentation de la teneur en matière organique des sols.

6. Reclassement des armes à feu

IL EST RÉSOLU QUE la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il exempte les Canadiens vivant en zone rurale du décret du 1^{er} mai 2020 interdisant de nombreuses armes à feu.

7. Radars météo

IL EST RÉSOLU QUE la FCA presse le gouvernement fédéral de donner à Environnement Canada les directives et les ressources financières nécessaires pour garantir le fonctionnement constant et fiable des stations radars.

8. Communications relatives à la taxe carbone

IL EST RÉSOLU QUE la FCA détermine et explique en détail comment les émissions et puits de carbone de l'agriculture sont mesurés dans le dernier rapport d'ÉCCC, qu'elle détermine quelles activités agricoles sont exemptées de mesurage et lesquelles ne le sont pas, et qu'elle publie un rapport qui sera mis à la disposition de tous les producteurs et organismes agricoles au Canada.

9. Formation et certification pour le contrôle de la qualité des grains

IL EST RÉSOLU QUE la FCA, en consultation avec les commissions des grains des Prairies, les organismes agricoles à vocation générale des Prairies et la Commission canadienne des grains, plaide en faveur d'une formation et d'une certification officielles obligatoires du personnel chargé du contrôle de la qualité du grain, p. ex. un brevet de technicien.

10. Réglementation de l'évaluation des grains

IL EST RÉSOLU QUE la FCA, en consultation avec les commissions des grains des Prairies, les organismes agricoles à vocation générale des Prairies et la Commission canadienne des grains, travaille à

l'établissement d'une norme nationale sur les procédures d'évaluation afin de défendre les intérêts des producteurs lors de l'évaluation des grains.

11. Échographies de confirmation de gestation par des techniciens

IL EST RÉSOLU QUE la FCA fasse du lobbying auprès de l'Association canadienne des médecins vétérinaires afin que des techniciens en échographie puissent offrir des services de détection de gestation.

12. Commerce interprovincial des viandes inspectées au niveau provincial

IL EST RÉSOLU QUE la FCA fasse du lobbying pour que la question du commerce interprovincial des viandes inspectées par la province soit abordée par la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation.

13. Droit de réparer et obsolescence programmée en agriculture

IL EST RÉSOLU QUE la FCA travaille de concert avec les organismes agricoles provinciaux pour faire des recherches et entamer des discussions sur le droit des agriculteurs de réparer et l'obsolescence programmée.

14. Augmentation du financement de la recherche publique

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exhorte le gouvernement du Canada à financer davantage la recherche publique en agriculture au Canada.

15. Humidimètres

IL EST RÉSOLU QUE la FCA fasse du lobbying auprès de la Commission canadienne des grains afin qu'elle revienne à l'utilisation d'humidimètres 919/3,5 po pour mesurer l'humidité;

IL EST RÉSOLU QUE la FCA intervienne auprès du gouvernement du Canada et de la Commission canadienne des grains afin qu'ils réglementent pour faire de l'utilisation d'humidimètres 919/3,5 po par les compagnies cérésières la norme dans l'industrie;

IL EST RÉSOLU QUE la FCA intervienne auprès du gouvernement du Canada et de la Commission canadienne des grains en vue de rendre obligatoires l'entretien et l'étalonnage, au moins une fois par année, des humidimètres des compagnies cérésières par des techniciens/entreprises certifiés.

16. Garde d'enfants et relève agricole

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exhorte le gouvernement du Canada à investir pour aider les jeunes familles, particulièrement celles travaillant en agriculture, qui ont besoin de soutien afin de couvrir les coûts liés à la garde de leurs enfants.

17. Droits perçus par les Philippines sur le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (TET)

IL EST RÉSOLU QUE la FCA intervienne auprès du gouvernement du Canada et travaille de concert avec le Conseil canadien du miel pour demander au gouvernement des Philippines de ne plus percevoir de

droits pour autoriser ses ressortissants à revenir au Canada en 2021 travailler pour le même employeur qu'en 2019.

18. Affichage de la pesée

IL EST RÉSOLU QUE la FCA intervienne auprès de la Commission canadienne des grains et de la Western Grain Elevator Association pour faire en sorte que toutes les plateformes de pesage des silos permettent de voir clairement les poids afin d'offrir la transparence nécessaire à la sécurité du transport routier.

19. Suivi et déclaration des exportations

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada pour la déclaration obligatoire chaque semaine des ventes à l'importation et à l'exportation de tous les produits agricoles.

20. Taxe fédérale avec indexation sur l'alcool

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada pour qu'il supprime la taxe avec indexation sur l'alcool au Canada.

21. Littératie agricole pour tous

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exerce des pressions sur le gouvernement afin qu'il continue à soutenir le programme Agriculture en classe et à encourager les gouvernements provinciaux à offrir leur appui et leur collaboration aux volets provinciaux.

22. Relations avec les grands distributeurs alimentaires - mise en place de codes de bonnes pratiques dans les provinces

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande à la ministre fédérale de l'Agriculture de poursuivre les démarches entreprises avec ses homologues provinciaux afin qu'ils mettent en place un code de bonnes pratiques obligatoires pour les grands détaillants en alimentation.

23. Amélioration des programmes de gestion des risques

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande au gouvernement fédéral

- de presser les provinces à accepter la proposition de bonification du programme Agri-stabilité soumise par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et par son homologue de l'Ontario;
- dans l'éventualité où certaines provinces n'acceptent pas la proposition précitée, de permettre aux provinces qui le désirent de bonifier le programme Agri-stabilité selon cette proposition tout en obtenant la contrepartie du financement du fédéral (60 %);
- de poursuivre le travail amorcé sur les programmes de gestion des risques des entreprises en vue du prochain cadre stratégique agricole de 2023.

24. Accès à des services de téléphonie cellulaire et des réseaux Internet haute vitesse performants

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande

- au gouvernement fédéral
 - de reconnaître comme essentiels des services de téléphonie cellulaire et d'internet à large bande performants qui puissent répondre aux besoins actuels et futurs du territoire rural;
 - d'assurer l'accessibilité aux services de téléphonie cellulaire et à des réseaux Internet fiables, performants et sécuritaires partout sur le territoire rural;
 - de s'assurer que des services d'Internet haute vitesse sont offerts à l'ensemble des producteurs agricoles et forestiers par plus d'un fournisseur et à des prix compétitifs;

- au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
 - d'obliger les fournisseurs cellulaires et de services Internet à couvrir l'ensemble du territoire rural, et ce, malgré la faible rentabilité économique de certaines zones.

25. Équité dans les transferts d'entreprises

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande au gouvernement fédéral et aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-208 et de contribuer à son adoption avant les prochaines élections.

26. Normes, réglementation et accès au marché canadien pour les produits importés

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande au gouvernement du Canada et à AAC

- de veiller à ce que toutes les mesures légales et réglementaires et les structures nécessaires à la surveillance et à l'application des normes canadiennes soient en place et pourvues des ressources nécessaires;
- de mettre en place des programmes de compensation financière pour assurer la compétitivité des entreprises agricoles québécoises lorsque les normes d'ici sont plus sévères que celles des autres pays.

27. Inspection des produits importés

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exhorte le gouvernement du Canada à veiller à ce que l'ACIA et l'Agence des services frontaliers du Canada disposent de ressources additionnelles et de la formation nécessaires pour faire respecter les règlements et les normes de production applicables aux produits qui traversent la frontière, notamment en réalisant des inspections pour vérifier ces produits et en auditant des fermes et des usines de transformation à l'étranger.

28. Administration des CT

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exhorte le gouvernement du Canada à prendre tous les moyens nécessaires pour protéger son droit souverain de définir et d'administrer ses propres politiques intérieures, y compris l'attribution des CT de manière à en limiter le plus possible les impacts sur les secteurs agricoles.

29. CT attribués provisoirement pour les produits laitiers

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exhorte le gouvernement à s'assurer que tous CT attribués à titre permanent pour les produits laitiers dans le cadre de l'AECG, du PTPGP et de l'ACEUM reflètent ceux qui étaient déjà en place à titre provisoire pour le PTPGP et l'ACEUM en attribuant la majorité aux transformateurs canadiens de produits laitiers.

30. Indemnisation des troupeaux de volailles dépeuplés en raison de fermetures d'usines

IL EST RÉSOLU QUE la FCA intervienne auprès du gouvernement fédéral afin que du soutien soit offert pour couvrir la valeur des oiseaux en cas d'abattage intégral causé par la fermeture d'une usine de transformation ou une réduction marquée de sa capacité.

POUR RÉAFFIRMATION / RENOUVELLEMENT

31. Déclaration obligatoire concernant la pureté des semences

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le gouvernement fédéral à exiger qu'une déclaration relative à la pureté des semences indiquant la quantité et les espèces de mauvaises herbes présentes dans les semences soit fournie au producteur avant l'achat de semences pédiées de plantes fourragères, de céréales, de légumineuses à grains et d'autres cultures.

32. Programmes de crédits compensatoires volontaires

IL EST RÉSOLU que la FCA soutienne la mise en place de programmes de crédits compensatoires nationaux qui reflètent les principes suivants :

- I. Les protocoles de compensation devraient être conçus de façon à reconnaître de manière significative les activités agricoles qui réduisent le carbone;
- II. La préservation de puits de carbone existants (milieu humides, forêts, prairies, etc.) devrait donner droit à un soutien financier;
- III. Le système de vérification doit être efficace et économique;
- IV. Les protocoles de compensation devraient assurer un prix équitable aux producteurs qui prennent des mesures volontaires de séquestration ou de réduction des émissions;
- V. Les protocoles de compensation devraient permettre le regroupement et le cumul des crédits;
- VI. Les protocoles de compensation doivent refléter la diversité des productions agricoles.

33. Projet Prairie Soil Carbon Balance

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral d'augmenter le financement du projet Prairie Soil Carbon Balance pour permettre l'ajout des sites d'essais au Manitoba et en Alberta et pour étendre les mesures aux rotations de cultures, aux productions fourragères et aux pâturages.

34. Séquestration de carbone et sélection des végétaux

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement fédéral à investir dans des programmes de recherche sur le développement de variétés végétales axé sur une séquestration de carbone accrue au

moyen d'innovations telles que le renforcement de la masse racinaire et l'amélioration de l'efficacité de la photosynthèse.

35. Prévention des dommages causés par la faune et indemnisation

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à mettre en place un financement plus généreux, des objectifs ciblés et des paramètres plus clairs pour tous les programmes de prévention des dommages causés par la faune et d'indemnisation au Canada.

36. Partenariat canadien pour l'agriculture

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à AAC :

- De démontrer une réelle ouverture à l'amélioration du filet de sécurité du revenu agricole en augmentant les budgets alloués à la GRE dans le cadre du PCA afin de répondre adéquatement aux besoins des agriculteurs canadiens;
- De stabiliser les revenus agricoles, tant lors d'évènements ponctuels que lors de périodes prolongées de bas prix, à l'aide d'un programme dont l'intervention serait basée sur les coûts de production réels des différents secteurs, selon la réalité de chaque province;
- D'inclure, dans l'examen exhaustif des programmes de GRE, la modernisation de l'assurance récolte, notamment par rapport aux changements climatiques et à l'évolution technologique;
- De reconnaître les programmes visant l'investissement et l'autogestion des risques comme étant un levier important pour un meilleur GRE.

37. Modifications des règles fédérales sur l'impôt sur le revenu des conseillers municipaux

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le gouvernement fédéral à rétablir l'exemption d'impôt d'un tiers pour les conseillers municipaux.

38. Système de mesure des puits de carbone des sols

IL EST RÉSOLU que la Fédération agricole canadienne fasse pression sur le gouvernement du Canada pour que soit mis en place un système de mesure de la capacité du sol d'accroître la séquestration du carbone dans l'air grâce à une hausse de la vie microbienne.

39. Gestion des mauvaises herbes – industries sous régime fédéral

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral de préciser les rôles et responsabilités des entités sous régime fédéral, dont les chemins de fer et les pipelines, dans la gestion des mauvaises herbes sur leurs emprises.

40. Bureau de la concurrence

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à apporter des changements au Bureau de la concurrence pour exiger que les fusions d'entreprises fassent l'objet d'une surveillance après coup et que les entreprises soient tenues financièrement responsables des engagements qu'elles ont prises pendant le processus de fusion.

41. Roseau commun

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture travaille avec l'ARLA pour obtenir que des herbicides efficaces contre le roseau commun soient homologués pour usage dans les « eaux stagnantes » afin de permettre aux municipalités et aux agriculteurs de lutter contre cette espèce envahissante.

42. Grue du Canada

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le Service canadien de la faune à autoriser une chasse encadrée de la grue du Canada dans l'Est canadien.

43. Représentation pendant l'examen du système de classement des grains de la CGC

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression pour que les organismes agricoles à vocation générale soient représentés dans l'examen du système canadien de classement des grains de la Commission canadienne des grains.

44. Incitatif financier pour les producteurs prenant leur retraite

IL EST RÉSOLU que la FCA et le gouvernement mettent en place des incitatifs pour favoriser l'acquisition de biens agricoles par des producteurs de 40 ans ou moins.

45. Puits de carbone

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à intensifier la recherche en vue de quantifier l'effet de l'augmentation des apports de carbone dans le sol dans notre mesure des puits de carbone;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement du Canada travaille avec les signataires de l'Accord de Paris pour mesurer précisément et reconnaître les puits de carbone agricoles.

46. Représentation des producteurs au comité de normalisation de la CGC

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur la CGC pour qu'ils acceptent que deux représentants de chacun des organismes agricoles à vocation générale des Prairies siègent au Comité de normalisation des grains de l'Ouest et à ses sous-comités.

47. Chanvre industriel

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à modifier la réglementation entourant le chanvre industriel pour étendre l'autorisation de la vente et de la transformation aux plantes complètes et simplifier les exigences applicables à l'obtention de licences et à l'analyse des graines, notamment :

- 1) en modifiant le Règlement sur le chanvre industriel pour autoriser la récolte, la vente et la transformation des plantes complètes;
- 2) en ne rendant plus l'obtention d'une licence conditionnelle à une vérification du casier judiciaire;
- 3) en officialisant l'exigence actuelle d'analyser la teneur en THC des graines seulement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à modifier la législation touchant le chanvre industriel pour distinguer clairement celui-ci du cannabis; en autres :

1) en inscrivant le chanvre et les parties de plantes de chanvres au point 5 des « exemptions » de l'Annexe 2 dans le projet de loi C-45, *Loi sur le cannabis*;

2) en modifiant l'Annexe 2 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour retirer « chanvre industriel » de la définition du terme *Cannabis* ou pour retirer « cannabinoïdes non psychoactifs » du Cannabis contenant moins de 0.3% de THC.